

République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00, les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents:

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs:

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés:

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022 77

Objet: CONVENTION D'APLLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR – PERIODE 2022-206

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 28 décembre 2015 la Commune de Tende a décidé d'adhérer à la charte du Parc National de Mercantour. Cette charte est un projet de territoire, elle fixe le cadre de la mise en œuvre des objectifs de protection du cœur de parc et les orientations de développement durable de l'aire d'adhésion.

La convention d'application de la charte du parc national du Mercantour est l'outil de déclinaison opérationnelle des objectifs et des orientations de ce projet de territoire. Elle organise le partenariat du parc national avec chaque commune adhérente. Elle identifie les projets prioritaires que les deux signataires envisagent de conduire ensemble sur le territoire communal et qui répondent aux ambitions de la Charte.

Un projet de convention d'application pour la période 2022-2026 a été élaboré en concertation avec les services du parc national du Mercantour et a été transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Cette convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre le Parc national du Mercantour et la Commune pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par les signataires et de favoriser un dialogue régulier. Elle n'exclut pas les autres actions des deux partenaires sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, :

- Approuve le projet de convention d'application de la charte du parc national du Mercantour pour la période 2022-2026
- Autorise le Maire à signer ladite convention

Adoptée par seize (16) voix pour et une (1) abstention (Frédéric TRUC)

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :